



10 juin 2010

## **Assurance vie collective supplémentaire, les lettres sont parties**

Les spécialistes et les spécialistes retraités concernés par l'AVCS recevront une lettre, dans les prochains jours, adressée par le syndicat. Nous vous rappelons que la date limite pour répondre à Hydro-Québec sur votre choix personnel concernant l'AVCS est le 25 juin.

## **Assurance vie collective de base, congé de cotisation**

À compter du 5 juillet, les employés et l'employeur auront un congé total de cotisations de l'AVCB pour 13 périodes de paie. Ce congé sera visible sur la paie du 29 juillet. Le retour aux primes actuelles se fera donc à compter du 3 janvier 2011.

## **Assurance vie collective complémentaire, aucun changement**

Il n'y a aucun changement pour l'AVCC.